



Litige travaux parties communes

Par **hajjar26**, le **29/05/2012 à 15:43**

Bonjour, actuellement copropriétaire, notre syndic a décidé d'entamer des travaux de rénovation dans les parties communes. En 2009 les copropriétaires avaient voté "pour" à l'unanimité (j'avais voté contre) et un calcul avait été fait en fonction des ressources du foyer. Le syndic me demande de payer 4000€ ce qui est pour moi impossible à régler, surtout que ma situation familiale a changé depuis, je m'explique : à la période où leur calcul a été fait j'avais encore 3 enfants adultes qui travaillaient et étaient hébergés à mon domicile ; Les revenus de la famille étaient donc beaucoup plus élevés. Depuis mes enfants ont quitté le foyer. Quels sont mes droits : ils refusent de refaire leur calcul avec uniquement mon revenu, est-ce que je peux les obliger à le faire ? Ai-je droit à des facilités de paiement ou à des aides financières ? merci pour votre aide précieuse